

Unité Départementale de l'Oise
Équipe 1
283 rue de Clermont
60000 BEAUVAIS
Affaire suivie par : Aurélie LENFANT

À

Société SCCV MEME
67 quai Charles de Gaulle
69006 LYON

Tél. : 03 44 10 54 36
aurelie.lenfant@developpement-durable.gouv.fr

Beauvais, le 13 février 2024

Nos réf. : IC/071/24-AL/VM
N° AIOT : 0100012193

Objet : Demande d'enregistrement d'installation classée
Projet d'installation d'un entrepôt logistique sur le territoire des communes d'Esches et de Méru

Réf. : Votre demande du 10 janvier 2023, complétée le 3 novembre 2023

Monsieur le Directeur,

Par lettre rappelée en référence, vous avez adressé à la Préfète de l'Oise une demande d'enregistrement d'une installation visée en objet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai proposé à Madame la Préfète, qui a sollicité mon avis sur le caractère complet et régulier de votre dossier, de le déclarer recevable.

Je vous informe qu'à ce stade votre dossier ne bascule pas en procédure d'autorisation.

Si Madame la préfète suit cette proposition, votre dossier de demande pourra être mis à la consultation du public et communiqué au conseil municipal de la commune où l'installation est projetée, à celui des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et au moins à celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet en application des dispositions de l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement.

Le dossier ayant été déposé le 3 novembre 2023, conformément à l'article R 512-46-18 du Code de l'Environnement, la décision préfectorale sur la procédure doit intervenir dans un délai de 5 mois, soit avant le 3 avril 2024, faute de quoi l'absence de réponse vaudra décision de refus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Pour le Directeur et par délégation,
Le Chef de l'Unité Départementale de l'Oise

Stéphane CHOQUET